Nations Unies S/PV.6675



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6675e séance

Mardi 6 décembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011) (S/2011/736)

11-62376 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011) (S/2011/736)

Le Président (*parle en russe*) : Au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/736, qui contient le premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 6 de la résolution 2001 (2011).

Je donne maintenant la parole à M. Martin Kobler. Étant donné que M. Kobler s'adresse au Conseil de sécurité pour la première fois, je lui souhaite une chaleureuse bienvenue et plein succès dans sa mission.

M. Kobler (*parle en anglais*) : C'est un immense plaisir et un honneur que d'être présent ici aujourd'hui. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter le rapport du Secrétaire général (S/2011/736) sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et à informer le Conseil de l'évolution récente de la situation dans le pays.

Je remercie également le Secrétaire général d'avoir pris la décision, avec votre appui, de me confier la responsabilité de diriger les activités des Nations Unies en Iraq en cette période historique. Comme mes prédécesseurs, j'ai à cœur d'exécuter le mandat confié par le Conseil à la MANUI, en étroite coopération avec les autorités iraquiennes. À cet égard, je remercie sincèrement les dirigeants iraquiens de leur accueil chaleureux et cordial et de la volonté de collaborer qu'ils ont démontrée jusqu'à présent.

Je tiens à commencer par condamner dans les termes les plus vifs l'attentat terroriste perpétré hier contre des pèlerins qui observaient l'Achoura, attaque qui a fait des dizaines de morts et de nombreux blessés. Je présente mes condoléances aux familles des victimes. La diversité religieuse et ethnique iraquienne est la force suprême du pays. Cette diversité est au cœur des efforts que déploie le pays pour créer une société pacifique, prospère et ouverte à tous.

Il y a presque deux mois que j'ai pris mes fonctions en Iraq – un pays que j'ai quitté il y a quatre ans alors que j'occupais d'autres fonctions et dans des circonstances très différentes. Depuis mon arrivée, j'ai rencontré des chefs politiques et religieux arabes et kurdes, notamment à Najaf, pour prendre connaissance de la situation dans le pays. Je me suis rendu dans tous les centres de la MANUI à Erbil, Kirkouk et Bassorah pour me familiariser avec les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Enfin, les 23 et 24 novembre, je me suis rendu au Koweït pour examiner les questions en suspens et les points d'intérêt commun entre l'Iraq et le Koweït.

Durant cette période initiale, je dois dire que j'ai pu observer un grand nombre de changements et d'améliorations, et j'ai constaté qu'en dépit de nombreux obstacles, le pays reste plein de bonne volonté et déterminé à aller de l'avant. Toutefois, je me suis rendu compte aussi que certains des problèmes pressants d'hier restent les mêmes aujourd'hui. Ils sont exposés plus en détail dans le rapport du Secrétaire général, et ont trait à la répartition des richesses, au partage du pouvoir, à la fourniture des services de base et l'accès à ceux-ci, aux relations tendues entre les communautés qui vivent ensemble en Iraq depuis des siècles et aux questions non encore résolues entre l'Iraq et la Koweït.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur les cinq domaines suivants : premièrement, ce que signifie pour le peuple iraquien et l'ONU le retrait d'Iraq des forces des États-Unis; deuxièmement, la situation politique actuelle; troisièmement, les activités menées par les Nations Unies sur le terrain; quatrièmement, les effets possibles en Iraq des évènements qui se déroulent dans la région et l'état des relations entre l'Iraq et le Koweït et, enfin et surtout, la question du camp Ashraf, qui a monopolisé une grande partie de l'attention et des efforts de la MANUI et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au cours des derniers mois.

Le retrait d'Iraq des forces des États-Unis d'ici à la fin de l'année entraînera un changement remarquable pour le Gouvernement et le peuple iraquiens. Il marquera aussi un grand tournant dans l'histoire de l'Iraq à l'heure où le pays reconstruit et renforce ses relations avec les partenaires régionaux et internationaux. Oui, il y aura des obstacles sur le chemin et nombreux sont ceux qui sont préoccupés par ce qui peut se poser dans l'avenir. Toutefois, c'est avant tout une occasion pour tous les Iraquiens de se prouver à eux-mêmes, et de prouver au monde qu'ils peuvent construire un avenir pacifique et meilleur pour leurs enfants; c'est une occasion aussi pour tous les dirigeants politiques et responsables élus de répondre aux aspirations légitimes de leurs électeurs et de promouvoir la démocratie, la stabilité politique et la prospérité économique.

La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies sont prêtes à travailler avec le Gouvernement et à redoubler d'efforts pour consolider les acquis démocratiques et le relèvement économique du pays. L'ONU a déjà démontré sa capacité à aider à mettre en place des institutions et des mécanismes solides de bonne gouvernance, notamment pour lutter contre la corruption. Je suis heureux de voir que le Premier Ministre Al-Maliki lui-même a fait de cette question l'une des priorités de son Gouvernement. Je compte bien m'appuyer sur tout ce qui a déjà été fait, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et de l'appui électoral et législatif, et qui pouvait contribuer à promouvoir la stabilité politique dans les années à venir.

Il ne nous faut pas sous-estimer la tâche qui nous attend, qui requiert que d'autres progrès soient faits sur le plan de la sécurité. Depuis plusieurs mois maintenant, les forces de sécurité iraquiennes ont assumé entièrement le contrôle de la sécurité du pays. Toutefois, elles continuent de se heurter à une opposition armée et à des groupes terroristes qui commettent des attaques complexes faisant un grand nombre de victimes et affectant les conditions de vie de centaines de citoyens dans tout le pays. Comme le rapport du Secrétaire général le relève, ces attentats entravent aussi considérablement la fourniture de l'assistance de l'ONU sur le terrain.

Je voudrais évoquer maintenant l'évolution politique récente. Alors que l'Iraq continue de faire des progrès qui lui permettront de retrouver la place qui lui revient au sein de la communauté des nations, il est encore plus important que ses dirigeants de tous bords s'emploient collectivement à surmonter leurs divergences et à promouvoir la confiance et la tolérance. Lors de mes consultations, en particulier avec les interlocuteurs kurdes, j'ai eu le sentiment d'un mécontentement croissant devant les retards pris dans la mise en œuvre complète du programme kurdo-arabe. Comme le Secrétaire général l'a demandé dans son rapport, les dirigeants iraquiens devraient prendre les mesures nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle concernant la nomination de responsables à la tête des ministères liés à la sécurité et le règlement des autres questions en suspens concernant le processus de formation du gouvernement.

Les relations arabo-kurdes et les questions liées aux territoires internes contestés ont toujours été au cœur du mandat de la MANUI. Elles représentent un élément essentiel de la stabilité du pays et restent l'une des premières priorités de la MANUI. Je me réjouis de ce que le Premier Ministre Al-Maliki lui-même m'ait demandé que la MANUI continue de s'en occuper et de fournir une assistance en la matière. À cette fin, nous étudions actuellement des moyens de revitaliser le mécanisme consultatif permanent pour qu'il serve de cadre au règlement du différend concernant les frontières internes par le dialogue.

J'ai déjà entamé des discussions avec toutes les parties concernées sur la question de Kirkouk, notamment la tenue d'élections et l'amélioration de la sécurité, et la possibilité que la MANUI joue un rôle en tant que tierce partie dans le mécanisme de sécurité combinée. Le récent déploiement de l'Armée iraquienne autour de l'aéroport de Kirkouk a été une source de préoccupation pour les dirigeants du Gouvernement régional du Kurdistan a souligné encore davantage la nécessité de veiller à ce que les mécanismes nécessaires soient mis en place pour régler les différends. À cet égard, je demande aux parties concernées d'utiliser les mécanismes existants pour éviter les affrontements et de donner la latitude nécessaire à la MANUI pour fournir une assistance.

Après le retrait d'Iraq des forces des États-Unis, il sera particulièrement important de préserver et promouvoir davantage les normes démocratiques, notamment le respect de l'état de droit en ce qui concerne les processus électoraux et les droits de l'homme. Il ne saurait y avoir de retour en arrière.

Il est essentiel que les futurs processus électoraux soient transparents et qu'ils soient menés avec professionnalisme pour garantir que les citoyens

iraquiens en acceptent les résultats. Un calendrier électoral chargé attend l'Iraq, ce pourquoi il importe de constituer une commission électorale professionnelle et indépendante. C'est sur la nomination du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, d'ici à avril 2012, que reposera la crédibilité de toutes les élections à venir. Je suis heureux d'annoncer que le Conseil des représentants à formellement demandé à la MANUI de jouer un rôle consultatif dans le processus de sélection du nouveau Conseil des commissaires.

J'en viens maintenant à la situation des droits de l'homme. Il reste encore beaucoup à faire pour résoudre les difficultés rencontrées par tous les Iraquiens dans leur quotidienne. Chaque mois, 600 à 800 incidents en moyenne, faisant au moins 10 morts par jour parmi les civils et encore plus de blessés, continuent d'être signalés. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux victimes de ces atrocités, et j'appelle le Gouvernement iraquien à faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les victimes de la violence et veiller à ce que les auteurs de tels actes en rendent compte conformément à la loi.

Plus spécifiquement, la confirmation de l'assassinat tout récemment à Kirkouk le 20 novembre d'un militant des droits de l'homme tué par l'explosion d'un engin improvisé placé dans sa voiture porte le nombre des incidents violents signalés contre des défenseurs des droits de l'homme à 11 depuis le début du mois d'octobre. Tout aussi préoccupantes sont les atteintes à la liberté d'expression – un droit fondamental dans toutes les démocraties. Au cours de la période considérée, des journalistes ont continué d'être la cible d'attentats. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continue, en coopération avec le Gouvernement iraquien, de suivre chaque cas individuel. Toutes ces informations figureront dans le prochain rapport que fait régulièrement la Mission sur la situation des droits de l'homme en Iraq.

Concernant le développement, l'équipe de pays des Nations Unies en partenariat avec le Gouvernement continue de mettre en œuvre le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les efforts que déploie le Gouvernement pour consacrer une ligne de crédit spéciale aux projets de développement dans son budget d'investissement pour 2012 prouvent qu'il est déterminé à appuyer les priorités essentielles du pays en matière de développement. L'ONU reste prête à fournir un appui au Gouvernement pour mettre en œuvre ces priorités.

S'agissant des priorités en matière de développement intégré, la MANUI concentrera ses efforts dans les prochains mois sur trois questions ayant des incidences sur le plan politique, et dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance, à savoir les jeunes, la gestion des ressources en eau et l'environnement. Je suis persuadé que ces questions peuvent influer sur tous les autres aspects des problèmes de développement cruciaux auxquels l'Iraq devra faire face. Elles sont au cœur du potentiel qu'a l'Iraq de réaliser le développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je voudrais aussi insister sur la question de l'amélioration de la situation des femmes. Je concentrerai mes efforts plus précisément sur trois activités prioritaires : premièrement, promouvoir la participation des femmes à la construction d'un avenir viable et pacifique en Iraq et renforcer leur rôle dans ce domaine; deuxièmement, combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles; troisièmement, promouvoir l'éducation des femmes et des filles, notamment la formation professionnelle.

Le développement démocratique et économique n'est possible que dans un environnement régional stable, et la stabilité de l'Iraq dépend de bonnes relations avec ses voisins. Ces relations, toutefois, pourraient être sérieusement compromises par les divers évènements qui ont lieu dans la région.

Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, les tensions se sont aggravées dans le nord de l'Iraq, après les attaques perpétrées le 19 octobre par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) contre les forces turques dans la province de Hakkari, au sud-est de la Turquie, attaques qui ont malheureusement coûté la vie à 24 personnes et auxquelles les forces turques ont riposté en lançant des offensives terrestres et aériennes contre les terroristes du PKK dans la région iraquienne du Kurdistan. Malgré cette situation difficile, les Gouvernements turc et iraquien, ainsi que le Gouvernement régional du Kurdistan, ont très rapidement coopéré pour maîtriser la crise. À ce jour, ces efforts d'apaisement ont été fructueux et je tiens à remercier toutes les personnes qui y ont pris part.

Comme on peut facilement l'imaginer, les événements en Syrie sont une source de préoccupation pour nombre de mes interlocuteurs qui craignent de possibles répercussions en Iraq. Un plan d'urgence a été élaboré par le Haut-Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés (HCR) afin de faire face à un éventuel afflux de population en Iraq. Ce plan est régulièrement actualisé pour tenir compte de l'évolution de la situation en Syrie.

Les relations entre l'Iraq et le Koweït revêtent une importance particulière. Les deux pays partagent un passé douloureux. En 2009, le rapport du Secrétaire général (S/2009/385) envisageait une feuille de route pour la normalisation du statut international de l'Iraq. Pourtant, seuls de maigres progrès ont été accomplis depuis. Au cours de mes discussions récentes avec les représentants du Gouvernement iraquien, je les ai encouragés à s'acquitter rapidement des dernières obligations imposées au pays au titre du Chapitre VII, telles que détaillées dans la feuille de route. Cela ouvrirait la voie à la normalisation rapide par le Conseil de sécurité de la situation de l'Iraq sur la scène internationale, normalisation qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps.

Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour promouvoir la confiance entre les deux pays et encourager des solutions permettant de régler les questions bilatérales en suspens. Je trouve encourageant que l'Iraq et le Koweït se montrent sincèrement déterminés à améliorer leurs relations bilatérales, notamment grâce aux visites réciproques effectuées cette année par des représentants de haut niveau et à la création du Comité ministériel conjoint. J'espère qu'après la visite au Koweït du Premier Ministre Al-Maliki, les deux parties seront à même de relancer le travail du Comité ministériel conjoint dans un avenir proche.

Au cours de mes récentes réunions avec les dirigeants iraquiens, j'ai été encouragé par la bonne volonté dont ils font montre s'agissant de l'amélioration des relations avec le Koweït. De même, à l'occasion de ma récente visite au Koweït, j'ai été heureux de constater que mes interlocuteurs koweitiens manifestaient la même bonne volonté envers l'Iraq. Tout en réitérant l'importance qu'ils accordent à une lettre du Premier Ministre Al-Maliki réaffirmant les frontières terrestres et maritimes de l'Iraq, conformément à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, ils ont accueilli favorablement ma suggestion d'accorder pour l'heure la priorité au respect par l'Iraq de ses obligations au titre du Chapitre VII, notamment les projets relatifs à la gestion et à l'entretien de l'abornement de la frontière, et l'indemnisation et la réinstallation des fermiers.

J'estime que la MANUI est bien placée pour aider à normaliser les relations entre l'Iraq et le Koweït dans le cadre d'un engagement concerté de l'ONU et avec l'appui du Conseil de sécurité. La MANUI et moi-même nous tenons prêts à apporter notre assistance, notamment en explorant de nouvelles options pour régler l'impasse entre les deux pays et faciliter les progrès vers le plein respect par l'Iraq des obligations imposées au titre du Chapitre VII – et à terme la levée de celles-ci –, tout en donnant au Koweït les garanties et assurances nécessaires.

Je voudrais maintenant attirer l'attention du Conseil sur la situation dans le camp Ashraf, qui reste très préoccupante. Le Gouvernement iraquien a demandé l'aide de l'ONU pour trouver une solution pacifique et durable à cette question, et nous mettons tout en œuvre pour y parvenir. Nous sommes convaincus qu'une telle solution est possible. Cependant, les positions du Gouvernement iraquien, d'un côté, et des résidents du camp et de leurs dirigeants, de l'autre, restent diamétralement opposées.

Le Gouvernement iraquien a à plusieurs reprises souligné son intention de fermer le camp avant le 31 décembre de cette année, et de transférer ses résidents vers un autre site jusqu'à ce que des pays autres que l'Iraq puissent être trouvés pour leur réinstallation. Cette échéance approche à grands pas.

Les résidents du camp Ashraf sont résolus à rester dans le camp jusqu'à ce que des pays pouvant les accueillir aient été trouvés. Ils n'acceptent toujours pas d'être transférés vers un autre site à l'extérieur du camp sans la protection des Casques bleus.

Je me félicite des progrès accomplis jusqu'ici et du fait que le Gouvernement iraquien ait accepté que le HCR joue le rôle pour lequel il est mandaté. Le Gouvernement iraquien est également attaché au principe de non-refoulement et a donné au Secrétaire général l'assurance qu'il était déterminé à trouver une solution pacifique. Il existe en revanche un vrai risque de confrontation, voire de violence, si on ne parvient pas à une solution mutuellement acceptable. Nous appelons donc toutes les parties concernées à agir avec retenue et à faire preuve de souplesse pour garantir qu'une telle solution soit trouvée.

Les efforts de l'ONU sur le terrain sont dirigés par la MINUA et le HCR. Ces efforts se sont intensifiés ces dernières semaines dans le cadre du groupe de travail consacré au camp Ashraf qui se réunit fréquemment avec le Gouvernement iraquien. La

MINUA continue de se rendre régulièrement dans le camp Ashraf, sa dernière visite ayant eu lieu le week-end dernier. Ces visites permettent d'entendre les préoccupations des résidents et d'informer ces derniers des propositions en cours de discussion.

Le Secrétaire général a personnellement demandé au Premier Ministre Al-Maliki de faire preuve de souplesse et d'appuyer pleinement les efforts de l'ONU afin de trouver la solution pacifique que le Gouvernement assure rechercher. Il m'a chargé d'accorder la plus haute priorité à cette question.

Dans nos efforts pour aider à trouver une solution, nous soulignons plusieurs points importants. Premièrement, nous devons garder à l'esprit que des vies sont en jeu et doivent être protégées. Il incombe au Gouvernement de garantir la sûreté, la sécurité et le bien-être des résidents. Tout recours à la force qui se traduirait par des blessés ou des morts serait à la fois malencontreux et inacceptable.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que toute solution, pour être envisagée, doit être acceptable par le Gouvernement iraquien et par les résidents du camp Ashraf. Cette solution doit respecter la souveraineté de l'Iraq, d'une part, et, de l'autre, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

Troisièmement, cette solution doit également respecter le principe de non-refoulement. Aucun résident du camp Ashraf ne doit être renvoyé dans son pays d'origine sans son consentement.

Malgré quelques progrès au cours de nos dernières discussions à Bagdad, de nombreux obstacles restent à franchir avant de parvenir à un plan qui réponde aux préoccupations et aux exigences de toutes les parties intéressées. Sous réserve que toutes les conditions soient réunies, le HCR est prêt à commencer les vérifications et les entretiens pour déterminer le statut de réfugié des résidents. Toutefois, mener à bien ce processus prendra un certain temps. Il est clair que la situation ne pourra pas être entièrement réglée avant le 31 décembre. J'appelle donc le Gouvernement iraquien à repousser son échéance afin d'accorder le temps et la marge de manœuvre nécessaires pour trouver une solution.

J'appelle également les dirigeants et les résidents du camp Ashraf à aborder le processus proposé de manière constructive et avec ouverture d'esprit. Ils doivent envisager très sérieusement les propositions en cours de discussion. Ils ne doivent pas se livrer à de quelconques actes de provocation ou de violence, ni remettre en cause la souveraineté iraquienne.

Enfin, j'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts. Une solution durable ne pourra être trouvée que si des gouvernements sautent le pas et acceptent d'accueillir des résidents du camp Ashraf dans leur pays. Aujourd'hui, je dois me rendre à Bruxelles, où j'insisterai sur ce point, notamment auprès de mes interlocuteurs là-bas. À cet égard, je me félicite que la République islamique d'Iran se soit déclarée prête à accueillir les résidents du camp Ashraf qui expriment le désir de retourner volontairement dans leur pays d'origine, avec l'assurance que leur bien-être, leur sécurité et leur sûreté seront respectés.

Je tiens à dire que la situation du camp Ashraf est certes complexe mais que les problèmes ne sont pas insurmontables. Un processus est en cours et si toutes les parties concernées agissent de manière responsable à ce stade, il sera possible de parvenir à une solution pacifique et durable qui respecte à la fois la sûreté, la sécurité et le bien-être des résidents du camp et le désir compréhensible de l'Iraq d'asseoir sa souveraineté.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui constant. Je tiens également à dire que j'apprécie au plus haut point l'appui apporté à l'ONU, sur le plan de la sécurité, par le Gouvernement iraquien et les États Membres qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la MANUI.

Pour terminer, je voudrais également rendre hommage aux fonctionnaires nationaux et internationaux des Nations Unies qui travaillent en Iraq dans les circonstances les plus difficiles. Je suis convaincu que grâce à leur détermination et à l'appui du Conseil, nous pouvons faire encore davantage en Iraq, dans le cadre de notre mandat. Je me félicite à cet égard de l'ouverture d'esprit de tous mes interlocuteurs et de leur ambition déclarée de voir l'ONU travailler avec le peuple et le Gouvernement iraquiens afin de consolider les importants acquis obtenus jusqu'à présent.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens, pour commencer, à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également remercier le Représentant permanent du Portugal, qui vous a précédé à la présidence du Conseil, pour les efforts qu'il a déployés au cours du mois de novembre. Je félicite également M. Martin Kobler de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Mes remerciements vont en outre à M. Kobler et à son équipe à Bagdad et à New York pour les efforts sincères qu'ils ont déployés pour aider le Gouvernement et le peuple iraquiens.

Après avoir passé en revue les points importants du rapport du Secrétaire général concernant la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2011/736), la délégation de mon pays voudrait aborder les questions suivantes.

La situation en Iraq s'est considérablement améliorée, il convient de le signaler, sur les plans politique et de la sécurité au cours de ces derniers mois. L'année prochaine s'annonce pleine de défis d'importance et de nouvelles responsabilités pour le Gouvernement iraquien, après le retrait des forces des États-Unis, prévu avant la fin de l'année. Toutefois, ce nouveau chapitre des relations politiques, économiques, techniques, culturelles et scientifiques entre les deux pays continuera de s'appuyer sur le socle que constitue l'accord-cadre stratégique conclu entre l'Iraq et les États-Unis.

Je voudrais à cette occasion remercier les forces et le Gouvernement des États-Unis et tous les pays qui ont aidé l'Iraq à instaurer sur son sol la démocratie, les droits de l'homme, la primauté du droit et la stabilité. Comme l'a fait observer M. Kobler, certains des défis pressants d'hier restent à relever aujourd'hui par l'Iraq et le Gouvernement iraquien.

S'agissant de la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces conclu entre les États-Unis et l'Iraq, les forces aériennes des États-Unis ont transféré à la Direction de l'aviation civile iraquienne, le 1er octobre, le contrôle de l'espace aérien iraquien dans le secteur de Bagdad/Balad. Tout le trafic aérien de cette zone, qui est la plus fréquentée et la plus compliquée d'Iraq, est maintenant géré par les contrôleurs aériens iraquiens. L'Iraq a désormais, pour la première fois depuis 2003, le contrôle de l'ensemble de son espace aérien. Il a également repris le contrôle de 485 bases militaires gérées par les États-Unis, dans le cadre du plan de retrait complet de leurs forces d'ici à la fin de l'année.

Je tiens également à informer le Conseil de sécurité que mon gouvernement s'est attelé au cours des derniers mois à renforcer ses capacités défensives en cas d'attentats terroristes, à protéger sa sécurité intérieure et à sauvegarder la démocratie en Iraq. Sur ce point, je voudrais mettre en exergue les éloges formulés par M. Kobler au sujet de l'amélioration de la situation en Iraq sur le plan de la sécurité, lesquels correspondent à l'opinion de l'ONU sur l'avenir de l'Iraq jusqu'en 2015.

Dans le cadre des succès enregistrés par les forces de sécurité iraquiennes depuis qu'elles assument les tâches de sécurité dans le pays, une déclaration du Ministère de la santé a indiqué que le nombre de civils tués au cours d'actes de violence était tombé à 110 personnes en septembre 2011 contre 155 en août 2011. C'est le deuxième chiffre le plus bas en l'espace d'un mois cette année, ce qui montre clairement la très nette diminution des attaques violentes depuis le pic atteint en 2006 et en 2007.

Le Gouvernement iraquien affirme que le devoir des responsables de tous les secteurs du Gouvernement est de répondre aux exigences des citoyens en mettant en œuvre toutes les capacités du Gouvernement. Même si la situation dont a hérité le Gouvernement était mauvaise et le fardeau de la dette laissée par l'ancien régime considérable, le Gouvernement s'emploie à alléger le fardeau que doivent supporter les citoyens et à leur fournir les meilleurs services possibles.

Le secrétariat général du Conseil des ministres iraquien et le Programme des Nations Unies pour le développement ont lancé le 15 octobre 2011 le Pacte international pour l'Iraq, accord qui vise à autonomiser le secteur privé par le biais d'une collaboration durable fondée sur les principes du respect des droits de l'homme, de la gestion viable de l'environnement et de la transparence dans les affaires.

Le Gouvernement iraquien progresse régulièrement dans la mise en œuvre du plan visant à régler la crise de l'électricité en Iraq. En outre, il a pris un certain nombre de mesures urgentes en vue d'atténuer les effets de la crise jusqu'à ce qu'une solution finale soit trouvée. Ces mesures urgentes comprennent la distribution de quantités supplémentaires de carburant destinées à un certain nombre de groupes électrogènes secondaires

permettant d'assurer un niveau de confort relatif aux citoyens, surtout pendant l'été.

Mon gouvernement affirme que le pétrole appartient à tous les citoyens iraquiens et que le Gouvernement est tenu d'investir cette énergie de la façon la plus bénéfique pour ses concitoyens. Dans ce contexte, la Southern Gas Company a signé le 22 octobre 2011 un accord de principe avec les sociétés pétrolières Shell et Mitsubishi afin de créer une entreprise conjointe chargée d'exploiter le gaz naturel associé à la production de pétrole dans la province de Bassorah, et ce, après des décennies de gaspillage de la richesse du pays en gaz naturel associé au pétrole.

L'industrie pétrolière iraquienne a maintenu ses niveaux de production mensuels et les exportations de pétrole brut ont atteint en septembre 2011 63,1 millions de barils avec une moyenne d'exportation de 2,1 millions de barils par jour. Le Ministère du pétrole a l'intention de porter sa production à 2,9 millions de barils par jour afin d'atteindre l'objectif fixé cette année à 3 millions de barils par jour.

L'Iraq est désormais entré dans une nouvelle ère dans laquelle il assoit peu à peu les fondements de la démocratie, des libertés individuelles et privées, de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, de la liberté de créer des partis politiques, de la diversité politique et de la passation pacifique de pouvoir. Nous nous employons également à consolider les fondements d'une culture du respect des droits de l'homme dans tous les secteurs afin que tous les Iraquiens, quelle que soit leur origine ethnique ou leur obédience religieuse, jouissent des droits fondamentaux qui leur sont conférés par la Constitution.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour tirer au clair le sort des victimes portées disparues, dans le contexte des charniers retrouvés, le Ministère des droits de l'homme s'apprête, en collaboration avec l'Institut médico-légal et l'Association des martyrs, à lancer dans toutes les provinces iraquiennes et la région du Kurdistan une campagne nationale visant à établir une base de données nationale des victimes retrouvées dans les charniers en procédant à leur identification au moyen d'échantillons d'ADN. À cet égard, le Ministère des droits de l'homme a signé le 24 octobre un mémorandum d'accord avec l'Institut médico-légal et l'Association des martyrs en vue de créer une structure organisationnelle permettant de commencer le processus d'identification des victimes trouvées dans les charniers.

Le Gouvernement iraquien s'attache à aider les catégories les plus désavantagées, et en particulier les handicapés. Le Ministère des droits de l'homme a annoncé qu'il était prêt à dispenser des formations en langue des signes au sein d'institutions nationales iraquiennes afin de soutenir les sourds et malentendants et de leur permettre de jouer le rôle qui leur revient dans la société.

Le Gouvernement iraquien s'emploie également à mettre en place une culture des droits de l'homme et à la diffuser. L'Institut national des droits de l'homme, de concert avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, a organisé le 18 octobre 2011 à l'Université de Mossoul une session de formation de haut niveau à l'attention des professeurs spécialistes des droits de l'homme.

Le Ministre iraquien chargé des droits de l'homme a indiqué, lors de son entretien du 12 octobre 2011 avec M. Francisco Mota, Directeur du bureau chargé des droits de l'homme à la MANUI, que le Ministère effectuait des visites régulières dans des centres de détention et des prisons. Ces visites sont saluées par le Cabinet du Premier Ministre et le Conseil supérieur de la magistrature. Le Ministre a également indiqué que le Ministère était prêt à organiser des visites conjointes dans des centres de détention et des prisons avec le Bureau de la MANUI chargé des droits de l'homme pour évaluer sur place la situation sur le plan des droits de l'homme. Pour sa part, M. Mota a souligné qu'il avait contacté Amnesty International et Human Rights Watch pour prendre connaissance des rapports qu'ils avaient publiés, et il a insisté sur l'exactitude des statistiques et informations que doivent comporter ces rapports.

Les changements politiques et le mouvement de réforme qui ont commencé dans le cadre du Printemps arabe montrent clairement que l'Iraq a, depuis 2003, choisi le processus politique approprié. Ils montrent également que l'Iraq a fait œuvre de pionnier en opérant un changement politique et en choisissant la démocratie par des élections et le transfert pacifique du pouvoir comme processus politique dans le nouvel Iraq.

L'Iraq affirme l'importance de tenir le Sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad à la date prévue à la fin du mois de mars de l'année prochaine, puisque nous avons achevé tous les préparatifs et terminé tous les projets nécessaires en vue de la tenue du Sommet. Mon

gouvernement pense que le moment est venu de tenir le Sommet des États arabes, car cela est particulièrement important pour le monde arabe après les changements survenus dans la région. Cela exige de l'Iraq, conformément à son rôle de chef de file, de tenir compte des changements survenus dans la région afin de remédier à la situation avec les meilleures solutions arabes qui satisfassent aux aspirations et aux espoirs du peuple arabe.

Le Gouvernement iraquien, qui soutient fermement le droit des peuples d'exprimer leurs aspirations et de choisir leurs représentants légitimes, a voté le 16 septembre 2011 pour la résolution de l'Assemblée générale qui accepte les pouvoirs du Conseil de transition libyen en tant que représentant légitime du peuple libyen à l'Organisation des Nations Unies (résolution 66/1 de l'Assemblée générale). Cela a été précédé par la reconnaissance par mon gouvernement du Conseil de transition libyen en tant que représentant légitime du peuple libyen.

Je voudrais aussi signaler que le Conseil des ministres, dans le cadre de son appui aux changements démocratiques de la région, a, à sa réunion du 19 octobre 2011, décidé de dépêcher en Tunisie une délégation de la Haute Commission électorale indépendante iraquienne, conduite par M. Faraj Al Haderi, Président du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale, pour exprimer sa solidarité au peuple tunisien pendant les élections. Le Conseil des ministres a aussi décidé de fournir 1 million de dollars pour contribuer à la réussite de ces élections.

En dépit des défis auxquels il se heurte, l'Iraq est attaché à son rôle humanitaire dans le monde en cas de catastrophe et de crise. Le Gouvernement iraquien a concrétisé cette volonté en faisant don de 10 millions de dollars pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre au Japon, et il a aussi décidé, le 25 août 2011, de faire don de 22 500 tonnes de blé et de 5 millions de dollars pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement somalien pour lutter contre les effets de la sécheresse et de la famine dans la Corne de l'Afrique. Mon gouvernement a aussi fait don de 2 millions de dollars pour financer les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient.

L'Iraq est déterminé à respecter la souveraineté des pays voisins et à ne pas permettre que son territoire soit utilisé pour attaquer des pays voisins. À cet égard, je voudrais signaler la déclaration du Ministère iraquien des affaires étrangères, en date du 20 octobre, qui dénonce les attentats terroristes perpétrés par des groupes terroristes armés affiliés au Parti des travailleurs du Kurdistan dans des villes turques près de la frontière iraquienne. De même, les autorités iraquiennes condamnent le bombardement par les forces turques et iraniennes de villages kurdes situés aux frontières des deux pays, et qui ont entraîné des pertes civiles.

Nous voudrions affirmer que l'Iraq est déterminé à régler toutes les questions en suspens avec notre voisin, le Koweït. Je voudrais assurer au Conseil de sécurité que les Gouvernements iraquien et koweïtien collaborent de façon positive pour résoudre les problèmes qui subsistent entre les deux pays et qui sont le résultat de l'agression et de l'invasion du Koweït par Saddam Hussein en 1990. Comme M. Kobler l'a déclaré, la bonne volonté dont font preuve les deux pays est encourageante. Je réaffirme l'engagement de mon pays à régler les questions en suspens sur la base des résolutions y relatives adoptées par le Conseil de sécurité. J'affirme également que les relations entre l'Iraq et le Koweït évoluent positivement.

À cet égard, je voudrais souligner que le Secrétariat général du Conseil des ministres a approuvé en août la création d'un comité chargé de coordonner la restitution des archives nationales du Koweït. Le comité est présidé par le Ministre des affaires étrangères et réunit des représentants du Conseil des ministres, des Ministères de la défense, de l'intérieur, des finances, de la justice, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de la Banque centrale.

S'agissant de la question du port Moubarak, nous traitons le problème du port par des voies officielles et en collaboration avec la partie koweïtienne. Je voudrais souligner que le Premier Ministre iraquien, M. Nouri al-Maliki, a annoncé qu'il acceptait l'invitation du Premier Ministre koweïtien, Cheikh Nasser Al-Mohammad Al-Sabah, et a déclaré qu'il avait l'intention de se rendre au Koweït dans le courant de ce mois. Toutefois, la visite a été reportée à la suite de la démission du Premier Ministre koweïtien.

Nous affirmons que l'Iraq a accompli des progrès considérables dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, ce qui a abouti à l'adoption de la résolution 1957 (2010), qui a levé toutes les restrictions et sanctions imposées à l'Iraq après l'invasion du Koweït. Cela a permis le retour de l'Iraq

au sein de la communauté internationale. C'est ce qu'a affirmé le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques durant sa rencontre avec M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, à La Haye le 7 septembre, lorsqu'il a déclaré qu'il se félicitait de la coopération totale de l'Iraq, qui s'acquitte de ses obligations de membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il a aussi affirmé que les autorités compétentes iraquiennes coopéraient pour ce qui est de clore définitivement le dossier des armes de destruction massive. Il a exprimé sa satisfaction à l'égard du rôle positif et participatif de l'Iraq dans l'élimination de ces armes.

Je voudrais aussi mentionner la visite fructueuse effectuée par l'équipe d'inspection du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques du 1er au 5 mai. Le chef de l'équipe d'inspection a affirmé qu'il s'agissait d'une visite réussie à tous les niveaux, et a fait l'éloge de la souplesse dont fait montre l'Iraq.

Je voudrais également mentionner la lettre datée du 3 décembre 2011, adressée au Secrétaire général, et, par son truchement, aux membres du Conseil de sécurité, par S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, concernant les mesures prises par l'Iraq pour s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 1957 (2010). Dans cette lettre, M. Zebari a cité la décision no 119 du Conseil des ministres, du 12 avril, par laquelle il approuve la première phase du processus de démantèlement de l'installation d'Al-Muthanna mise hors service, qui était utilisée par le régime de Saddam Hussein pour produire des armes chimiques. Le Conseil des ministres a également dégagé une somme d'environ 5 millions de dollars pour ce projet. La lettre fait état également de la collaboration remarquable entre l'Iraq et l'équipe d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne le camp Ashraf, qui a été traité de façon détaillée par M. Kobler, je voudrais assurer au Conseil de sécurité que mon gouvernement ne veut contraindre personne à rentrer en Iran. De plus, nous pensons qu'environ 900 résidents ont une double nationalité. Nous les encourageons vivement à retourner dans les pays dont elles ont la nationalité. La décision de réinstallation, qui sera appliquée d'ici la fin de cette année, permettra au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'avoir des entretiens avec les personnes qui se trouvent dans le camp afin qu'elles décident librement de ce qu'elles veulent faire.

Les résidents du camp empêchent les forces iraquiennes et le Gouvernement d'y pénétrer, nous ne savons donc pas exactement ce qui s'y passe. C'est une question qui touche la souveraineté de l'Iraq. Au regard de la souveraineté, aucun pays au monde ne permettrait que des personnes se trouvent sur son territoire sans son autorisation. Cependant, nous estimons que nous avons besoin que les pays et les membres du Conseil de sécurité nous aident en accueillant quelques résidents du camp afin que nous puissions clore ce dossier une fois pour toutes. Conformément à notre Constitution, nous ne pouvons autoriser la présence en Iraq d'un groupe qui attaque les pays voisins. Cela pourrait causer de graves problèmes.

Pour terminer, je voudrais affirmer que mon gouvernement est sensible au rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et aux efforts déployés par le Représentant spécial pour fournir l'appui demandé par le Gouvernement iraquien, conformément aux mécanismes dont les deux parties ont convenu.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.